

Neuilly-en-Thelle

# L'opposition réclame une enquête de la cour des comptes

Pour le maire de Neuilly-en-Thelle, Bernard Onclercq, «c'est de l'histoire ancienne». Mais pour son opposant, Denis Jacob, l'affaire est bien d'actualité. Après un imbroglio autour de la vente d'une épareuse et des signalements de cambriolages de locaux appartenants à la municipalité, l'opposition a sollicité la Chambre régionale des comptes pour un audit des finances publiques. Mais que se passe-t-il depuis un an dans cette petite ville au centre de la Thelloise ?

Tout commence en juillet 2023. Lorsqu'un agent des services techniques de Neuilly-en-Thelle vend une épareuse municipale à un agriculteur du Creillois. Une épareuse vendue «à son nom» assure Denis Jacob. Ce qui au regard de la loi s'apparente à un détournement de bien public. D'après l' élu rien ne se passe alors et l'opposition n'est pas informée de cette vente.

**UN MYSTÉRIEUX CAMBRIOLAGE ET UNE LETTRE ANONYME**

Six mois plus tard, un cambriolage se produit dans des locaux des services techniques. Un coffre aurait été dérobé, selon l'opposant qui insiste «jusque-là nous, nous ne sommes pas au courant». C'est une lettre anonyme, reçue en début d'année 2024, qui lui révélerait ces agissements. Lors du conseil municipal suivant, le 5 février, son groupe interpelle donc la majorité et demande des comptes. «Le maire confirme tout, sans savoir ce qu'il y avait dans le coffre. J'estime qu'on aurait pu être mis au courant», regrette l'opposant.

Contacté, le maire confirme en effet. «C'est une épareuse qui rouillait là depuis des années. J'avais dit de la mettre à la ferraille. Ils ont réussi à la vendre et ont gardé l'argent... Mais tout a été remboursé !» Alors pourquoi l'affaire continue ? Parce que pour l'opposition, il subsiste des zones d'ombre.

À commencer par la plainte de la mairie déposée en décembre 2023, suite au cambriolage. Cette plainte aurait été déposée pour l'intrusion dans les locaux, mais pas le vol. Le maire se justifie en expliquant que les biens disparus «n'appartenaient pas à la commune» mais à un agent. Ça ne suffit pas à convaincre Denis Jacob. Pour lui cette intrusion sans effraction n'aurait été possible qu'avec une complicité interne.

**UNE PROCÉDURE DISCIPLINAIRE ENGAGÉE**

«Moi je suis fonctionnaire de police», continue l' élu d'opposition qui est représentant syndical dans la police en Île-de-France. Je suis obligé de signaler ces faits sinon je m'expose à des poursuites judiciaires.» Il demande donc une enquête administrative à Bernard Onclercq et un dépôt de plainte pour détournement de bien public.

L'enquête administrative est bien menée et la commission disciplinaire se réunit. L'agent en question reconnaît les faits, s'engage à rembourser l'argent à la commune, et est sanctionné en interne. «J'ai mis une sanction plus élevée que demandée par la commission. Puis je l'ai baissée à la demande des syndicats. Donc en réalité il n'y a pas d'affaire», assène l'édile qui se défend de



Les comptes de la mairie de Neuilly-en-Thelle devraient être scrutés pour vérifier qu'il n'y a pas d'irrégularité.

minimiser les faits. En parallèle, Denis Jacob dépose à la gendarmerie de Chambly. Il indique que son témoignage est versé à la plainte de la mairie consécutive à l'intrusion. Car les deux affaires pourraient être liées.

**«JE NE PEUX PAS ACCEPTER QUE L'ON ME SALISSE COMME ÇA !»**

À Neuilly-en-Thelle, l'histoire ne s'arrête pas là. Depuis les différentes procédures Denis Jacob affirme qu'on lui reproche la tournure des événements. «Aujourd'hui, je ne peux pas laisser dire que c'est de la faute de l'opposition», s'insurge-t-il. «Je ne peux pas accepter qu'on me salisse comme ça. J'ai essayé de faire en sorte que toute

cette affaire se passe bien pour tout le monde.»

Pour se défendre, il assure qu'il est prêt à aller en justice s'il s'estime diffamé. Et il a saisi la préfecture. Sans aucun retour de la représentante de l'État dans l'Oise, il s'est tourné vers la Chambre régionale des comptes. Sa demande d'audit financier de la commune devrait être examinée. À noter que ce n'est pas une procédure disciplinaire, mais un examen des comptes voir si tout est en ordre après ces histoires d'épareuse et de cambriolage.



N. A. Le conseiller municipal d'opposition Denis Jacob. (Photo : DR)

# Oise Hebdo

mercredi 24 juillet 2024 • N° 1586

informations politiques et générales de l'Oise - 1,80€